Préfecture : un silence qui en dit long

Le 14 mai, les EVS du département étaient devant la préfecture pour exiger la reconduction des contrats et l'amélioration de leurs conditions de travail par l'application dans le Rhône d'une note ministérielle qui préconise la mise en place de formation, de système d'accompagnement.

Le directeur de cabinet du préfet nous avait promis une réponse rapide dans la semaine. Deux semaines plus tard, c'est toujours le silence radio. Aucun interlocuteur : préfecture, rectorat, direction du travail, ANPE ne souhaite nous répondre. Ce silence laisse craindre le pire :

- 1. Le nombre d'EVS renouvelés risque d'être plus faible que prévu. Les EVS sont en effet des contrats aidés dans le cadre de la politique de l'emploi. Le préfet prendra sa décision en fonction de cette politique de l'emploi et non des besoins de l'Education Nationale, ni des aspirations des EVS. Or, le taux de chômage en Rhône-Alpes est inférieur à la moyenne française. Le taux de renouvellement d'EVS risque d'être faible. Nous n'avons même pas la garantie que tous les EVS handicap soient renouvelés (cf article Dans les autres départements)
- 2. Il n'est pas sûr que les EVS en poste aujourd'hui pourront être reconduits. L'ANPE préfère parfois permettre à quelqu'un d'autre de "profiter" de ce pied à l'étrier. D'autres EVS risquent de connaître des difficultés administratives. La plus grande inéquité régnera donc en fonction des agences ANPE, des collèges etc... Les conséquences sont prévisibles : chômage pour des EVS qui auraient souhaité continuer et qui connaissaient les écoles etc... et difficultés pour les nouvelles EVS qui devront apprendre sans formation un métier difficile : l'accompagnement des élèves, l'aide à la scolarisation des élèves handicapés.
- 3. Certains principaux de collèges annoncent qu'un renouvellement des EVS handicap a été autorisé. ☐ Mais, cette information n'est pas confirmée par la préfecture ou une circulaire de l'Education Nationale. ☐ Nul ne connait la durée et les modalités de ces "renouvellements". ☐ C'est inquiétant si on regarde ce qui se passe dans d'autres départements.

EVS, il faut agir, vite!

Les écoles et les EVS doivent agir au plus vite pour forcer la préfecture et le rectorat à agir. Il faut faire signer rapidement la pétition. Il faut atteindre le chiffre de 1000 signatures pour les déposer au rectorat et à la préfecture. Tout le monde doit signer : EVS, enseignants, parents...

De même, il faut se mobiliser pour que l'ANPE entende nos revendications et définisse des règles communes à tout le département.